

## Avis public



### DÉROGATIONS MINEURES N<sup>Os</sup> DM 3001472351 ET DM 3001475123

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 14 janvier 2019, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3001472351	9452, boulevard Gouin Ouest

Permettre en zone commerciale C-8-486, pour un bâtiment de type « serre » du groupe Commercial (c) :

- un minimum de 34 % du périmètre extérieur composé d'un revêtement translucide ou transparent au lieu du minimum requis de 60 %;
- un matériau de revêtement extérieur autre que ceux autorisés pour les toits, soit des panneaux en fibre de polycarbonate pour le toit;
- que la hauteur de la serre excède celle du bâtiment principal de 2,37 m au lieu d'être égale ou inférieure à la hauteur de ce dernier.

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3001475123	13264, rue Aragon

Permettre en zone résidentielle H3-5-329, pour un bâtiment multifamilial isolé existant :

- une marge latérale de 2,26 m, côté nord, au lieu du minimum requis de 2,7 m;
- permettre que deux cases de stationnement empiètent dans la marge de recul avant minimum et qu'elles ne soient pas à l'usage exclusif des visiteurs, au lieu d'être à l'extérieur de la marge de recul avant minimum et réservées à l'usage exclusif des visiteurs.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce douzième jour du mois de décembre de l'an 2018.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl